



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

# TG 48



Le 11 juin 2009

## ***Remise à zéro des compteurs CTC La réaction de SUD dépendra de la réponse de M PELATA le 12 juin 2009***

**LE 12 juin 2009 LE DIRECTEUR GENERAL DE RENAULT** reçoit les organisations syndicales de RENAULT DOUAI, lors de cette rencontre chaque organisation syndicale peut poser 2 questions auxquelles M PELATA devrait répondre (à voir) .

**POUR SUD** la question pour le 1<sup>er</sup> collègue est la suivante :

“Les accords de flexibilité consécutifs sur le site de Douai ont eu pour cause, notamment depuis la crise, que les salariés se retrouvent pour beaucoup redevables de plusieurs dizaines de jours, ces compteurs RTT pluriannuels, s'ils devenaient négatifs, devaient être remis à Zéro à chaque fin d'année comme le prévoit l'article L3122-2 du code du travail et la jurisprudence qui en découle. A ce jour la Direction fait la sourde oreille et cela malgré que les parlementaires et M BRICE HORTEFEUX, Ministre du travail aient été saisis du dossier, devons nous saisir les tribunaux pour que cette remise à zéro s'applique , ou vous engagez vous à solutionner cette problématique dans les plus brefs délais ?”

**CE QU'IL FAUT SAVOIR** c'est que la question des compteurs négatifs pluri annuels est posée au Gouvernement, cette question est en attente d'une réponse qui ne saurait tarder.

**QUAND A SUD RENAULT DOUAI** il attend la réponse que fera M PELATA Directeur Général ce vendredi 12 juin 2009, si cette réponse est positive , la remise à zéro des compteurs CTC devra se faire rapidement, si la réponse de M PELATA est négative, SUD saisira l'instance la plus compétente pour obtenir une remise à zéro des compteurs d'une façon collective. (respect du code du travail)

**AFIN de mettre du poids pour l'obtention de la remise à zéro des compteurs collectifs, et profiter de la venue de M PELATA pour montrer notre mécontentement SUD appelle à 1h00 mini de débrayage ce vendredi 12 juin 2009**

☞ voir au verso la question posée au gouvernement et en attente de réponse

# ***SUD l'autre alternative***

## QUESTION DE M LE DEPUTE AU GOUVERNEMENT

### 13ème législature

Question N° : <b>49161</b>	de <b>M. Candelier Jean-Jacques</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	
Ministère attributaire :	Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville	
	Question publiée au JO le : <b>12/05/2009</b> page : <b>4508</b>	
Rubrique :	travail	
Tête d'analyse :	durée du travail	
Analyse :	aménagement. réglementation	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la situation des salariés de Renault Douai. La direction générale du site pratique l'avance de jours de congés non acquis sur plusieurs années, alors que l'article L 3122-2 du code du travail stipule qu'un accord collectif ne peut pas définir les modalités d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à l'année. D'ailleurs, un accord d'entreprise ne peut déroger à la loi qu'à condition d'être plus favorable aux salariés, ce qui n'est pas le cas ici. Les compteurs capital temps devraient donc, légalement, être remis à zéro à chaque fin d'année. Cela est urgent, car des salariés du site doivent, pour un grand nombre d'entre eux, plus de 250 heures de travail à la direction, soit 35,51 jours et près de 2 mois de congés. Les bornes de la flexibilité sont dépassées. Mais si des responsables syndicaux ont saisi l'inspecteur du travail pour faire appliquer la loi et faire annuler les dettes de jours accumulées depuis des années, ils n'ont reçu aucune réponse à ce jour. Cela lui semble anormal, c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir procéder aux diligences appropriées pour faire respecter la loi.	
<b><u>Texte de la REPONSE :</u></b>	EN ATTENTE DE REPONSE	

GDR 13 Nord-Pas-de-Calais N

Nous attendons la réponse avec impatience.

Merci

Cordialement,

Le cabinet parlementaire de Jean-Jacques Candelier,  
Député du Nord